

ASSEMBLÉE NATIONALE4 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 95616 à 95637

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE 10

Rédiger ainsi cet article :

« Avant le 1^{er} juillet 2007, le Gouvernement soumet un rapport contradictoire sur la faisabilité d'une fusion sous forme de société anonyme détenue à 100 % par des capitaux publics des sociétés anonymes Électricité de France et Gaz de France.

Il a pour objectif d'analyser la plus-value que peut constituer, pour répondre aux objectifs mêmes fixés par la loi d'orientation sur l'énergie, et afin de disposer d'un outil répondant aux exigences de service public, la fusion des deux anciens opérateurs historiques sous forme de société anonyme 100 % publique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 95616 de M. Daniel Paul
Adt n° 95617 de M. Asensi
Adt n° 95618 de M. Biessy
Adt n° 95619 de M. Bocquet
Adt n° 95620 de M. Braouezec
Adt n° 95621 de M. Brard
Adt n° 95622 de M. Brunhes
Adt n° 95623 de Mme Buffet
Adt n° 95624 de M. Chassaigne
Adt n° 95625 de M. Desallangre
Adt n° 95626 de M. Dutoit
Adt n° 95627 de Mme Fraysse
Adt n° 95628 de M. Gérin
Adt n° 95629 de M. Goldberg
Adt n° 95630 de M. Gremetz
Adt n° 95631 de M. Hage
Adt n° 95632 de Mme Jacquaint
Adt n° 95633 de Mme Jambu
Adt n° 95634 de M. Lefort
Adt n° 95635 de M. Liberti
Adt n° 95636 de M. Sandrier
Adt n° 95637 de M. Vaxès